



faux et usage de faux ,vice cachee,et mise en danger

Par **cool74**, le **13/09/2019** à **22:08**

bonjour j ai acheter un vehicule avec une carte gris au nom du premier proprietaire marquer vandu le sans date ni signature le vendeur ma fait un certificat de vente a son nom a lui qui et le deuxieme proprietaire et pas de carte grise a son nom il ma fourni un rapport de ct de contre visite de l ancien proprietaire qui etait vierge ,le lendemain je repasse la voiture aux ct et la surprise

L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint.

7.1.5.c.2 Coussin gonflable manifestement inopérant

- Témoin de dysfonctionnement allumé
- Message de dysfonctionnement pour les airbags

8.4.1.a.2 Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route

- Fuite sur le circuit de refroidissement y compris échangeur eau et huile.
- Fuite d'huile à la boîte de vitesses ou à la boîte de transfert

donc pneu completement usee et risque de casser ou prendre feux le moteur

que dois je faire svp

Par **morobar**, le **15/09/2019** à **11:13**

Bonjour,

Rien dans la situation exposée ne confirme l'usage de faux, de vice caché...

Vous avez acquis un véhicule à un vendeur non titulaire de la carte grise, avec des défauts apparents:

* pneumatiques

* différents témoins allumés...

* fuites

Par contre on on connait pas la date d'établissement du C.T. même en contre visite.

Vous pouvez recontacter le vendeur s'il accepte la reprise du véhicule.

Par **cool74**, le **15/09/2019** à **11:19**

bonjour les defauts sont apparu lorsque moi j ai passer le ct sinon il n apparait pas sur l ancien ct ,le fait de fournir une carte grise non datee et signee par le premier titilaire de la carte grise et un acte de vente qui ne sont pas aux meme nom il y a pas faux?

Par **kataga**, le **15/09/2019** à **13:46**

Vu le peu d'explications que vous donnez, il est difficile de vous répondre ...

A vous de vous expliquer clairement et précisément ...

N'essayez pas de faire du droit ... racontez simplement l'histoire depuis le début avec toutes les précisions qu'il faut ... et sans cachoteries

Par **cool74**, le **16/09/2019** à **10:03**

alors pour faire simple paul vend une voiture a pierre avec une carte grise marquer vendu sans ct le sans la date et sans signature avec un rapport de contre visite en date du 21/11/2018 ou et ecrit La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicule nécessite de disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique. pierre me revend la voiture avec un certificat de vente au nom de pierre avec la carte grise de paul non date et signer,et le rapport de la contre visite mais pas le rapport du ct normal,je vois sur le sol une tache d huile je demande a pierre il me dit non ce n es pas la voiture qui fuit je demande si il y a des reparation a prevoir il me dit non donc je pars avec la voiture et 1 heure 30 apres un voyant moteur s allume dans la voiture .le lendemain je decide de passer un ct a

mes frais et sur le rapport et indiquer

5.2.3. e. 2. L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint.

7.1.5.c.2 Coussin gonflable manifestement inopérant

- Témoin de dysfonctionnement allumé
- Message de dysfonctionnement pour les airbags

8.4.1.a.2 Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route

- Fuite sur le circuit de refroidissement y compris échangeur eau et huile.
- Fuite d'huile à la boîte de vitesses ou à la boîte de transfert

Par **kataga**, le **16/09/2019** à **10:24**

Votre récit est trop imprécis ...

Continuez sans moi ...

Bonne chance pour la suite ...

Par **cool74**, le **16/09/2019** à **10:35**

que comprenez vous pas?

Par **kataga**, le **16/09/2019** à **11:01**

modèle du véhicule ?

kilométrage ?

prix d'achat ?

date de votre achat ?

cote argus ?

vendeur professionnel ou pas ?

comment avez-vous connu cette vente ? petite annonce ?

date du contrôle technique n° 2 ?

pourquoi achetez-vous une voiture dont le vendeur n'a pas fait établir la carte grise à son nom ?

avez-vous contacté le vendeur après la vente ? oui non ?

Lui avez-vous adressé une LRAR : oui ? non ?

etc .. etc ..

Par **cool74**, le **16/09/2019** à **11:11**

date de votre achat ? 10/09/2019 à 22h

vendeur professionnel ou pas ? particuliers

comment avez-vous connu cette vente ? petite annonce ? le bon coin

date du contrôle technique n° 1 ? 21/11/2018

date du contrôle technique n° 2 ? 11/09/2019

pourquoi achetez-vous une voiture dont le vendeur n'a pas fait établir la carte grise à son nom ? je le savais pas il m'a remis une enveloppe cacheter avec la carte grise dedans

Par **cool74**, le **16/09/2019** à **11:12**

après en quoi est-il utile d'avoir le modèle, le prix et la cote Argus ?

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **07:38**

De connaître la valeur permet d'établir l'intérêt d'engager des moyens juridiques pour annuler la vente.

Manifestement vous avez acheté une épave roulante (peut-être) sans son contrôle technique à jour, sans rapport avec le propriétaire.

Bref une voiture possiblement volée ou détournée bonne pour la casse.

Par **cool74**, le **17/09/2019** à **09:04**

modèle MG type F

cote argus 6000 euro achete 2500 je voudrais garder la voiture mais quoi demander au vendeur

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **09:13**

- a) un certificat de cession signé par le titulaire de la carte grise
- b) un certificat de situation administrative (certificat de non gage)

Puis immatriculer le véhicule

Mais si le titulaire actuel de la CG ne signale pas la cession auprès de l'ANTS la mutation va être sportive.

Par **cool74**, le **17/09/2019** à **09:16**

je peux pas lui demander les frais des reparations eventuel? ou un dedomagements?ou autre?

Par **cool74**, le **17/09/2019** à **09:25**

il y a pas vice cachee sur cette voiture?

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **09:48**

Non

Rien que des vices apparents, genre fuites, pneumatiques usés..

Mais votre marge de manoeuvre s'établit à $10000 - 2500 = 7500$ euro.

Ce que vous pouvez espérer au mieux est l'annulation de la vente et la restitution du véhicule.

Par **cool74**, le **17/09/2019** à **09:58**

Mais votre marge de manoeuvre s'établit à $10000 - 2500 = 7500$ euro.

que voulais vous dire?

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **10:02**

Non c'est $6000-2500=3500$ euro.

valeur cote véhicule et prix réel d'achat.

Par **cool74**, le **17/09/2019** à **10:06**

Non c'est $6000-2500=3500$ euro.

valeur cote véhicule et prix réel d'achat.

je comprend pas pourquoi mettre ca?

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **14:53**

Hé bien ce n'est pas gagné dans le n'importe quoi pourvu que cela mousse.

Vous voulez garder le véhicule

IL vaut 6000 euro, prix que vous auriez du payer

Vous avez payé 2500 euro et vous avez donc une marge de manoeuvre de la différence.

Par **AlainD67**, le **21/09/2019** à **10:33**

Bonjour,

Le premier conseil que je peux donner c'est de ne pas se lancer dans l'achat d'une voiture avec un particulier s'y on n'y connait rien. Faites vous accompagner par quelqu'un qui s'y connait ou aller chez un pro.

Pas de CT, pas de carte grise au nom du vendeur, prix largement en dessous de la cote = arnaque à 99,9%.

Les défauts que vous citez sont tous facilement visible, donc aucun vice caché.

Ce que vous pouvez faire d'après moi, c'est soit essayer de redonner la voiture à votre vendeur, mais très peu de chance d'aboutir.

Ou alors mettez vous en contact avec le propriétaire dont le nom est sur la carte grise. S'il n'a pas encore déclaré la vente voyez avec lui s'il veut bien refaire un acte de vente avec vous. Une fois que c'est fait, faites les réparations, repassez un CT et faites la carte grise.

S'il a déclaré la vente vous êtes obligé de passer par votre vendeur, mettre une carte grise à son nom puis refaire une carte grise à votre nom.